



LE PRADET

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES
24-DEC-DGS-113**

REPUBLIQUE FRANÇAISE – VILLE DE LE PRADET

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20240927-24-DEC-DGS-113b-AR
Date de télétransmission : 01/10/2024
Date de dépôt en préfecture : 01/10/2024

**DECISION DU MAIRE PORTANT FIXATION DES TARIFS
DE LA MANIFESTATION DITE « LE MONDIAL DE LA MOULE 2024 »**

Le Maire de la Commune du Pradet,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n°22-DCM-DGS-066 du 04 juillet 2022 portant délégation d'attributions au Maire,

VU la décision du maire N°22-DEC-DGS-108 portant fixation des tarifs de la manifestation du Mondial de la moule 2024,

CONSIDERANT la décision de la municipalité d'organiser l'évènement dit « **Mondial de la Moule 2024** » le vendredi 4, samedi 5 et dimanche 6 octobre 2024 sur les places Paul Flamenq, Charles de Gaulle et Armée d'Afrique.

CONSIDERANT la décision de la municipalité d'allouer des emplacements sur le domaine public aux exposants et d'organiser des animations durant toute la durée de la manifestation,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : De fixer, à compter du Lundi 30 septembre 2024 les tarifs des emplacements des stands et des divers objets promotionnels et animations selon la grille tarifaire jointe en annexe.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Préfet du Var et affichée en Mairie.

Communication de cette décision sera donnée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.
- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.

**Le Maire,
Hervé STASSINOS**

Signé électroniquement
Herve STASSINOS



Le 27 septembre 2024

24-DEC-DGS-113

ANNEXE

TARIFS DES EMPLACEMENTS DES STANDS

Commerçant	Type	Prix emplacement
L'Hermitage	Restauration - MDLM	3 500 €
L'Ecailler de la rade	Restauration - MDLM	2 000 €
SARL NJL - St Barth	Restauration - MDLM	2 200 €
The Black Truck	Restauration - MDLM	2 000 €
Barrio chicogo	Restauration - MDLM	1 900 €
SARL Emana Pasta	Restauration - MDLM	700 €
Fred's	Restauration - MDLM	1 800 €
Brasserie du Castellet – La Fada	Stand buvette - MDLM	2 600 €
Barathym	Stand buvette- MDLM	2 800 €
SAS CLB Toulon	Stand buvette - MDLM	2 600 €
Barrio chicogo	Stand buvette - MDLM	3 200 €
Brasserie La Cig	Micro brasserie - MDLM	2 000 €
Brasserie du golfe	Micro brasserie - MDLM	2 000 €
L'Ardoise – Les Iles d'Or	Micro brasserie - MDLM	2 500 €
Brasserie Carteron	Micro brasserie - MDLM	1 900 €
La Cheese Cantine	Food truck - MDLM	1 500 €
Took took thai	Food truck - MDLM	750 €
Bouche B	Food truck - MDLM	2 000 €
Qu'es aco	Food truck - MDLM	900 €
La cale sèche	Beer truck - MDLM	4 500 €
V and B - Cox in Hell	Beer truck - MDLM	2 024 €
Barathym	Beer truck - MDLM	2 800 €
L'Ardoise – Bière des Iles d'Or	Micro-Brasserie truck	2 000 €
Mochi's	Truck sucré - MDLM	600 €
Confiseries Davy	Truck sucré - MDLM	2 000 €
Coquillages du sud	Stand écailler - MDLM	1 600 €

TARIFS DES OBJETS PROMOTIONNELS ET DES ANIMATIONS

Désignation	Type	Prix unitaire
Tee-shirt blanc toutes tailles	Objet promotionnel	10,00 €
Tee-shirt rayé toutes tailles	Objet promotionnel	19,90 €
Tee-shirt octobre rose	Objet promotionnel	19,90 €
Bob blanc	Objet promotionnel	8,00€
Gobelet 50 CL	Objet promotionnel	1,00 €
Concours culinaire	Animation	2,00 €